

Ville de
SAINTDIZIER

**PETIT
MEMO**

DU

commerçant



SAINT-DIZIER



BIENVENUE

À SAINT-DIZIER

Ce livret a pour vocation de faciliter vos démarches dans l'installation ou dans la vie quotidienne de votre commerce à Saint-Dizier.

Il fait office de mémo du commerçant et facilite la prise de contact auprès de vos différents interlocuteurs.



ÉDITO



Rachel BLANC

1^{re} adjointe en charge
du commerce

Commerçant ou futur commerçant, bienvenue à Saint-Dizier. La municipalité et moi-même nous réjouissons de vous accueillir en cœur de ville ou en périphérie. Nous sommes très mobilisés aux côtés des commerçants et de l'Union des Commerçants Bragards - la nouvelle association des commerçants -, dans une alliance pour faire vivre la ville et le territoire. Nous sommes engagés dans une vaste opération de revitalisation du centre-ville, notamment à travers la démarche Révéler Saint-Dizier qui entend transformer le potentiel de sites remarquables en cœur de ville. Les multiples animations proposées tout au long de l'année s'inscrivent dans cette même dynamique : attirer de nous commerçants, restaurateurs et porteurs de projets pour offrir une offre aussi diverse que possible à un bassin de vie de plus de 150 000 habitants.

Je serai très heureuse de pouvoir vous rencontrer pour mieux vous accompagner dans votre projet et vous partager notre ambition pour la ville.



SOMMAIRE



1 3 POLARITÉS COMMERCIALES





CENTRE-VILLE

Avec ses 265 cellules commerciales, le centre-ville rassemble principalement des commerces de proximité avec de nombreux indépendants dont certains sont implantés depuis longtemps et forgent l'identité du centre-ville.

www.saint-dizier.fr/vie-economique/commerces/le-centre-ville-de-saint-dizier.html



VAL D'ORNEL

La zone du Val d'Ornel implantée en direction de Bar-le-Duc présente la particularité d'accueillir à la fois des commerces mais aussi des entreprises industrielles. Elle regroupe 84 cellules commerciales. Le loisir y a une place importante avec la présence d'une salle de sports, d'un bowling et d'un espace de loisirs en intérieur.

www.saint-dizier.fr/vie-economique/commerces/le-val-d-ornel.html



CHÊNE ST-AMAND

La zone commerciale du Chêne Saint-Amand, à la sortie de la ville en direction de Chaumont, accueille des grandes enseignes nationales en prêt-à-porter, bricolage et jardinage, restauration, loisirs, etc. Elle regroupe 91 cellules commerciales. Sa zone de chalandise est importante et rayonne sur les villes avoisinantes.

www.saint-dizier.fr/vie-economique/commerces/le-chene-saint-amand.html

Il existe aussi une poche commerciale au Vert-Bois avec une trentaine de cellules, situées principalement à la Cornée Renard. La réhabilitation du centre commercial au cœur du quartier est en cours.

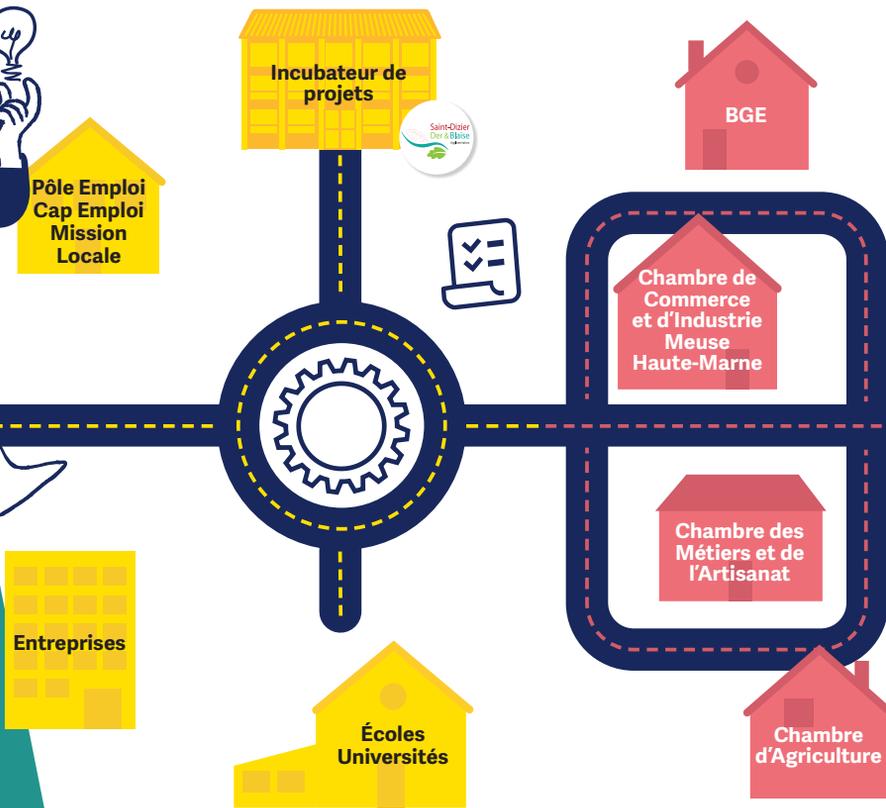


2 JE CRÉE MON



PETIT MÉMO DU COMMERÇANT / JE CRÉE MON ENTREPRISE

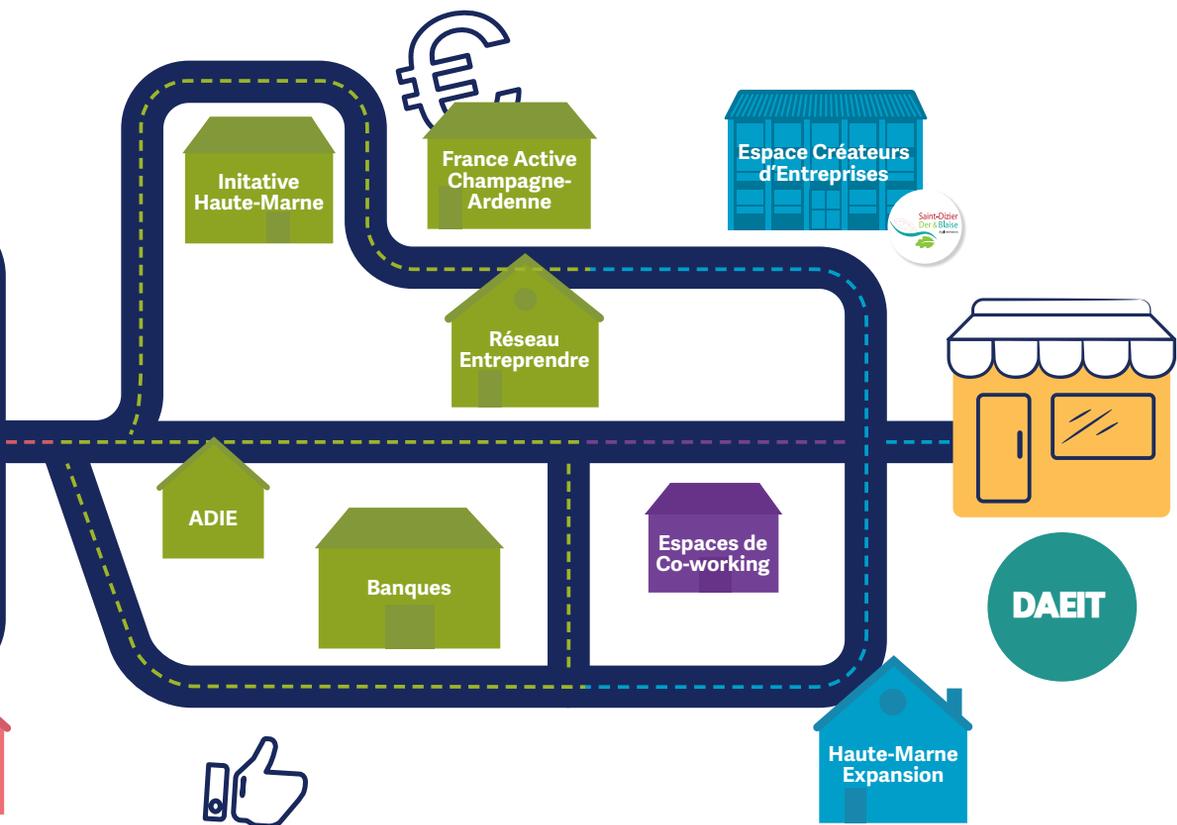
8



J'AI UNE IDÉE !

JE PRÉPARE MON PROJET

ENTREPRISE



JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

JE M'INSTALLE ET JE ME FAIS ACCOMPAGNER

3

JE TROUVE MON LOCAL

L'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de local commercial à Saint-Dizier.

La CCI Meuse-Haute-Marne propose par ailleurs une bourse aux locaux vacants.



Vous trouverez aussi une offre de locaux vacants sur ces plateformes :

www.trouver-mon-immo-pro.fr/meuse-haute-marne

www.opportunet.net

DIRECTION DE L'ANIMATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INNOVATION TERRITORIALE
03 25 07 31 73
CCI MEUSE HAUTE-MARNE 03 25 07 32 00

4 J'AMÉNAGE MON COMMERCE

Aménagement intérieur/extérieur

Prendre contact avec la Direction du Développement Urbain :

- ◆ Pour toutes modifications de façades, peintures, menuiseries et ouvertures : une demande doit être déposée en fonction de votre projet.
- ◆ Pour tout changement de destination de son local (habitation en commerce ou industriel en habitation) : soumis au règlement de Saint-Dizier en fonction des zones spécifiques du Plan Local d'Urbanisme.



Pour des travaux situés dans le périmètre de monument historique classé, une demande pour avis devra être soumise à l'Architecte des Bâtiments de France.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN
03 25 07 31 42

Les établissements sont classés en différents catégories en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment y compris le personnel y travaillant. Celles-ci définissent les exigences réglementaires applicables en fonction des risques.

Les établissements recevant du public (ERP) sont également soumis à une réglementation particulière en matière de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées. Dans ce contexte, des autorisations spécifiques sont obligatoires. Lorsque l'opération est soumise à un permis de construire celui-ci tient lieu de cette autorisation.

La CCI peut vous accompagner :
meusehautemarne.cciwebfactory.net/produit/accessibilite-dans-les-erp

Comment constituer ma demande d'autorisation ?

Télécharger le formulaire CERFA 13824 sur :

www.service-public.fr

Envoyez-le complété au service SIG/ERP de la Ville de Saint-Dizier.

| SERVICE PROXIMITÉ 03 25 07 31 22

Les subventions



Les subventions existantes pour des travaux concernant votre commerce :

- ◆ Programme d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) porté par la Ville de Saint-Dizier : travaux de réhabilitation de façade, amélioration de l'accessibilité d'une cellule commerciale, création d'un accès indépendant à l'étage.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN
03 25 07 31 42

- ◆ GIP Haute-Marne (dossier instruit par la CCI et CMA + syndicat mixte)
- ◆ Fonds Européens (FEDER, FEADER)
- ◆ Subvention par la Confédération Nationale des buuralistes uniquement pour les bureaux de tabac.

Règlement local/intercommunal de publicité

La pose d'une enseigne ou d'une pré-enseigne et l'installation de panneaux publicitaires sont soumises à des demandes d'autorisation (via formulaires CERFA).

Pour toutes vos questions concernant les enseignes, la publicité et la vitrophanie, la Direction du Développement Urbain peut vous conseiller et vous accompagner.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - INSTRUCTION DES SOLS 03 25 07 31 42

5 J'AI UNE DEMANDE SPÉCIFIQUE

Occupation du domaine public

Pour toutes vos demandes veuillez contacter le service Proximité 30 jours au plus tard avant la date d'occupation.

Travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux en lien avec une activité commerciale et engendrant une gêne ou occupation du domaine public (échafaudage, dépôts de matériaux, déménagement et neutralisation de place de stationnement), une demande doit être déposée auprès du service Proximité.

| SERVICE PROXIMITÉ 03 25 07 31 22



Demande d'étalages

Tarifcation en vigueur annuelle ou occasionnelle (grille tarifaire fournie sur simple demande). Concerne également tous les supports de communication : portique, flamme, pancartes.

Food truck

Les camions « Food Truck » sont soumis à un accord du service EGDPM mais également de l'élu en charge du commerce et de l'économie.

Un forfait trimestriel par véhicule peut vous être délivré et par jour, matin et soir dans la limite maximum de 6 jours sur 7.

SERVICE ENVIRONNEMENT, MOBILITÉ
ET GESTION DU DOMAINE PUBLIC
03 25 07 31 38



Terrasses

3 zones différentes existent à Saint-Dizier, avec une tarifcation en vigueur pour chacune.

Forfait annuel ou pour 6 mois. Elles sont soumises à des règles d'occupation de sécurité et d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Signalisation d'information Locale

Le fléchage des différents types de commerces est réalisé de façon non attributive dans le centre-ville mais par type de secteur. Ils sont réalisés selon un code de couleur en fonction des différents secteurs représentés.

SERVICE ENVIRONNEMENT, MOBILITÉ
ET GESTION DU DOMAINE PUBLIC
03 25 07 31 38

Activité attenante à un commerce occupant la voie publique

Machine à glaces, gaufres, granité, pâtisseries, etc.

Exploitation d'un restaurant ou d'un débit de boissons

Licence

Tout nouveau commerçant qui veut vendre de l'alcool doit venir en Mairie faire une déclaration. Les formulaires sont à se procurer au service État-Civil, qui se chargeront de vous accompagner dans vos démarches.

**1 ACTIVITÉ
=
1 TYPE DE LICENCE**

Pour les restaurants et vente à emporter :

- ◆ Petite licence et licence restaurant seront demandées (possibilité de vendre de l'alcool à l'occasion d'un repas)

Pour les commerces :

- ◆ Licence à emporter

Pour les bars, brasserie :

- ◆ Licence 3 ou 4 selon le type d'activité

Vente exceptionnelle d'alcool :

- ◆ Pour les événements où l'alcool serait vendu à titre occasionnel, un courrier est à adresser à la Mairie au service État-Civil



I SERVICE ÉTAT-CIVIL 03 25 07 31 63

Vente au déballage et boutiques éphémères

Déclaration à effectuer auprès du service État-Civil de la Ville de Saint-Dizier.

La vente au déballage permet de vendre des marchandises neuves ou d'occasions.

La boutique éphémère, bien que temporaire, doit être déclarée au registre du commerce et des sociétés car elle est considérée comme émanant d'une activité commerciale déjà en place.

I SERVICE ÉTAT-CIVIL 03 25 07 31 63

Ouvertures dominicales

12 ouvertures dominicales sont accordées par arrêté municipal pour l'année en cours.

Les périodes s'y accordant se déroulent pendant :

- ◆ les soldes d'hiver
- ◆ la fête des mères
- ◆ les soldes d'été
- ◆ le dimanche de la rentrée scolaire
- ◆ durant le mois de décembre.

Pour connaître les dates précises des ouvertures dominicales se référer au site de la Ville de Saint-Dizier, onglet Vie économique > commerce > ouvertures dominicales

www.dzir.fr/ouv_dim



Si vous avez une demande en dehors de ces dates, et pour toute ouverture un jour férié, il faudra réaliser un courrier à la Préfecture de la Haute-Marne :

**Bureau de la Réglementation
Générale des Associations et
des Élections
89 , rue Victoire de la Marne
CS 42011 – 52011 CHAUMONT
Cedex**

I 03 25 30 22 07

6 MES INFOS PRATIQUES

Déchets et tri

La collecte des déchets est réalisée par le SMICTOM Nord Haute-Marne.

L'attribution de poubelles pour les ordures ménagères et de sacs jaunes et bleus est gratuite pour les commerçants comme pour les résidents. Il suffit de réaliser une demande auprès du service Proximité de la Ville.

Pour toutes vos questions de vols, incendie, dégradations, la démarche reste identique.

SERVICE PROXIMITÉ 03 25 07 31 22
SMICTOM 03 25 55 54 19

Les jours de ramassage

Les jours de ramassage dépendent du quartier et des rues où vous résidez.

Sur le site de la Ville de Saint-Dizier, une rubrique complète sur la question environnement /déchets est accessible.

www.saint-dizier.fr/demarches-services/environnement-et-dechets.html



**Les commerçants sont soumis à un tonnage à ne pas dépasser aux niveaux de leurs ordures ménagères :
2 bacs de 550L/semaine.
Au-dessus ils sont tenus de souscrire à un contrat privé.**

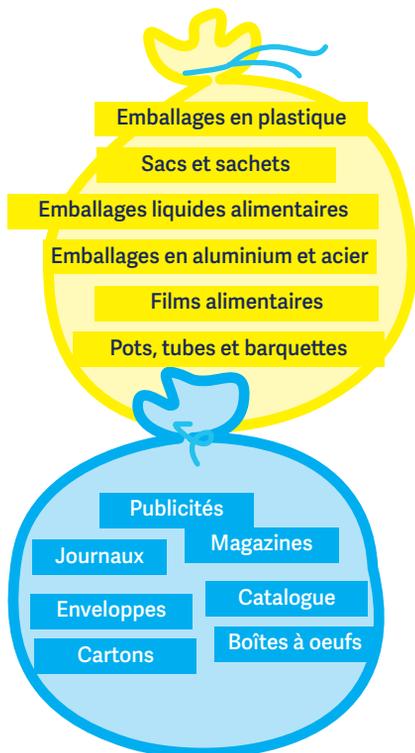
Comment trier ?

Tri sélectif

Bacs ou sacs poubelles à sortir la veille au soir.

Jaunes : lundi ou mardi

Bleus : jeudi ou vendredi



Les cartons 50x50 cm :

Les cartons au format 50x50 cm pliés sont collectés par l'association Le Bois l'Abbesse, prestataire en charge. La collecte a lieu le jeudi à partir de 17h30 en centre-ville et pour les zones commerciales du Chêne Saint-Amand et du Val d'Ornel.

Si les cartons dépassent ce format il faut souscrire à un contrat privé ou bien se déplacer à la déchetterie de Saint-Dizier (Bons à acheter auprès du Syndicat Départemental).

Le verre :

Le verre est à déposer dans les différentes bennes prévues à cet effet partout dans la ville (carte disponible en ligne).

Les encombrants :

Vos déchets encombrants sont à déposer directement dans les déchetteries.

Stationnement

Dans certaines zones du centre-ville de Saint-Dizier, le stationnement est payant du lundi au samedi (hors jours fériés), de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le stationnement PMR

Le stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) reste gratuit sur l'ensemble du périmètre payant pour les personnes possédant la carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention « stationnement ».

Tarification

Les 30 premières minutes sont gratuites une fois par jour. Le détail de la tarification est précisé sur les horodateurs.

En cas d'insuffisance ou de défaut de règlement, le forfait post-stationnement (FPS) est fixé à 25 €, minoré à 17 € en cas de règlement sous 4 jours, directement payable à l'horodateur.

MAISON DE LA MOBILITÉ 03 25 56 17 73

Marché et foires

Marchés hebdomadaires

- ◆ Les Halles, Place du 11 novembre 1918. Mercredi, jeudi et samedi de 7h30 à 14h ; vendredi de 16h à 20h.
- ◆ Marché du Vert-Bois, Avenue Edgard Pisani. Dimanche : marché alimentaire et vestimentaire de 8h à 12h30

Foires

- ◆ Foire de Pâques : véritable institution depuis plus de 150 ans, la Foire de Pâques s'installe au Parc du Jard pendant une quinzaine de jours à compter du week-end pascal. Manèges, confiseries et restauration en font un événement plébiscité par les habitants, et notamment par les familles.
- ◆ Foire Commerciale : portée par l'association des commerçants, avec le soutien de la Ville de Saint-Dizier, la foire commerciale rassemblait chaque année en mai des artisans et commerçants de tous horizons. Ce grand rendez-vous commercial doit revenir à partir de 2023.
- ◆ Foire Sainte-Catherine : tous les ans en novembre, la foire Sainte-Catherine est le rendez-vous des badauds ! Produits du terroir, artisanat, prêt-à-porter s'exposent en centre-ville.

7

MON CARNET D'ADRESSES



Nous contacter

Mairie de Saint-Dizier

HÔTEL DE VILLE
PLACE ARISTIDE BRIAND
52115 SAINT-DIZIER CEDEX

03 25 07 31 31 DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30

Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

CITÉ ADMINISTRATIVE
12, RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
52115 SAINT-DIZIER CEDEX

03 25 07 31 31 DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30

www.saint-dizier.fr

Manager de commerce

CITÉ ADMINISTRATIVE
12, RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
52115 SAINT-DIZIER CEDEX

COMMERCE@MAIRIE-SAINTDIZIER.FR
03 25 07 59 16

Le manager de commerce se tient à votre disposition pour vos questions liées au commerce et facilite la mise en relation avec l'ensemble des acteurs du territoire pour vous aider à mener à bien votre projet.

Une fois votre projet entrepreneurial élaboré, il peut vous aider sur les thématiques suivantes :

- ◆ Interlocuteur privilégié pour vos demandes adressées à la collectivité se rapportant au commerce
- ◆ Prise de contact pour l'installation de votre commerce.

Acteurs locaux pour l'aide au développement d'entreprise

◆ ADIE

19 RUE DE RETHEL 51100 REIMS
09 69 32 81 10

www.adie.org

- Financement par le biais de micro-crédit
- Accompagnement personnalisé
- Proposition de Micro-Assurance
- Proposition de Micro-Franchise solidaire
- Suivi post-crétation

◆ BGE

D619, 52000 CHAUMONT
CONTACT@BGECHAMPAGNE.FR
03 26 40 50 50

www.bgeca.fr

- Appui technique au montage de projet
- Mise en relation avec les organismes de financement et de garantie
- Suivi post-installation

◆ CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie de Meuse Haute-Marne

55, RUE DU PRÉSIDENT CARNOT
52115 SAINT-DIZIER CEDEX
03 25 07 32 00

www.meusehautemarne.cci.fr

- Accompagnement durant toutes les étapes de votre projet commercial et suivi personnalisé
- Attribution de votre immatriculation lors d'une création d'entreprise
- Acteur privilégié en cas de reprise ou de cessation d'activité

◆ Chambre d'agriculture de Haute-Marne

26, AV. DU 109E R.I 52000 CHAUMONT
ACCUEIL@HAUTE-MARNE.CHAMBAGRI.FR
03 25 35 00 60

aube-haute-marne.chambres-agriculture.fr

- Dans le cadre d'une activité agricole :
- Appui réglementaire et conformité (CFE)
 - Aide au montage du projet
 - Proposition de stages et formations
 - Orientation vers les organismes de financement
 - Suivi post-installation

◆ **CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne**

9, RUE DECRÈS 52000 CHAUMONT
ACCUEIL@CMA-HAUTE-MARNE.FR
03 25 32 19 77

www.cma-haute-marne.fr

- Accompagnement des artisans et entreprises artisanales dans la promotion de leur savoir-faire et leurs outils de production

◆ **France Active Champagne-Ardenne**

1, BD CHARLES BALTET, 10000 TROYES
03 25 41 62 83

www.franceactive-grandest.org

- Expertise économique
- Aide au montage financier
- Financement
- Garant sur emprunt bancaire
- Suivi post financement

◆ **HME : Haute-Marne Expansion**

9, RUE DE LA MALADIÈRE
52000 CHAUMONT
HME@MEUSEHAUTEMARNE.CCI.FR
03 25 30 32 99

www.hautemarneeexpansion.fr

- Accompagnement au développement de nouvelles activités sur le territoire
- Accompagnement et développement de l'optimisation des procédés industriels
- Soutien aux entreprises en difficulté

◆ **IHM 52 : Initiative 52**

55, RUE DU PRÉSIDENT CARNOT
52100 SAINT-DIZIER
03 25 07 32 30

www.initiative-hautemarne.fr

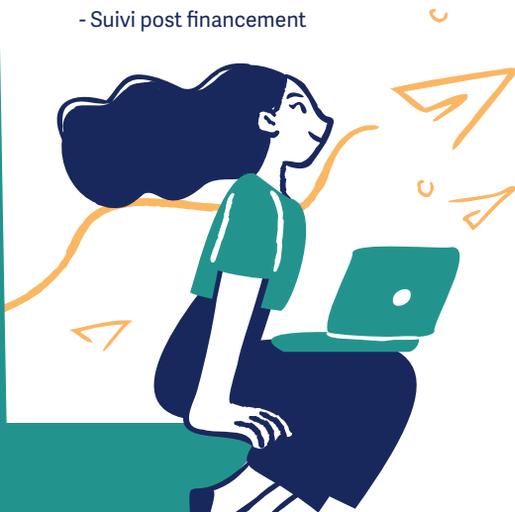
- Accompagnement et financement de projet entrepreneurial

◆ **Incubateur de projets**

12, ALLÉE JEAN-MOULIN 52100 SAINT-DIZIER
CONTACT@INCUBATEUR-SAINTDIZIER.FR
06 33 10 68 93

www.incubateur-saintdizier.fr

- Accompagnement à l'émergence d'idées et à la structuration du projet
- Étude de faisabilité du projet et étude de marché
- Aide au montage de projets
- Mise en relation avec les acteurs de la création d'entreprise



◆ Espace Créateurs d'Entreprises

12, ALLÉE JEAN-MOULIN 52100 SAINT-DIZIER
03 25 96 98 31

- Service gratuit mis en place par la collectivité
- Lieu d'accueil et d'accompagnement dans les projets de création d'entreprise
- Suivi assuré par l'incubateur d'entreprise, espace de co-working, ateliers ou bureaux disponibles à un tarif préférentiel

◆ Plateforme Emploi

www.espace-emploi.saint-dizier.fr

Plateforme de mise en relation des recruteurs et des demandeurs d'emploi sur le territoire.

◆ Réseau Entreprendre Champagne-Ardenne

3, RUE MAX HOLSTE 51100 REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE@RESEAU-ENTREPRENDRE.ORG
03 26 89 65 91

www.reseau-entreprendre.org

- Aide au financement sous forme de prêt sur l'honneur sans intérêt ni garantie
- Suivi post-financement
- Accompagnement par des chefs d'entreprise du réseau

L'Union des Commerçants Bragards (UCB)

L'Union des Commerçants Bragards est une association réunissant les commerçants du centre-ville et des zones commerciales de Saint-Dizier. L'UCB rassemble ses adhérents autour de trois objectifs : fédérer les commerçants, défendre les intérêts de ses membres et développer l'attractivité du commerce en proposant des animations (chasse aux œufs de Pâques, nuit des soldes, braderie d'automne, animations de Noël).

CYRIL MARCHAND
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
03 25 56 47 83

Association des commerçants du Chêne Saint-Amand

SE RAPPROCHER DE LA MANAGER
DE COMMERCE
03 25 07 59 16

Association des commerçants du Val d'Ornel

SE RAPPROCHER DE LA MANAGER
DE COMMERCE
03 25 07 59 16

ANNÉE 2023

PETIT MEMO DU

commerçant

Manager de commerce

CITÉ ADMINISTRATIVE
12, RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
52115 SAINT-DIZIER CEDEX

COMMERCE@MAIRIE-SAINTDIZIER.FR
03 25 07 59 16